# STUCK@NGE.com

#4

OCTOBRE 2016



## LE JARDIN DES MESANGES

Une grande aire de loisirs a vu le jour cet été entre l'école et la salle polyvalente. Cet ensemble cohérent

permet au plus grand nombre de s'amuser à la sortie de l'école, de se retrouver entre amis pour faire du sport ou tout simplement prendre l'air. L'ensemble des travaux a été réalisé par la société FASSOTTE de PUXE (54), qui nous a proposé un équipement de qualité de la marque HUSSON, pour un montant total de 90 000 €.



Pour son inauguration le 3 septembre, les enfants de l'école des mésanges ont présenté un sympathique spectacle en plein air. Ils ont ensuite reçu un morceau du ruban tricolore coupé par Jean-Marie MIZZON, président des maires ruraux et défenseur des petites communes. Pierre HEINE Président de la CCAM ainsi que des Maires de communes voisines étaient aussi présents.

Nous souhaitons que ce « jardin des mésanges », puisque c'est le nom choisi pour cette aire par les enfants de l'école, permette à tous de se détendre et se rencontrer.

## **BIBLIOTHEQUE LIBRE**

Afin d'ajouter un côté « culture » aux services de la commune, l'initiative d'installer une bibliothèque libre



a été prise. Son emplacement privilégié, contre l'école et donnant sur le jardin des mésanges, permet aux jeunes et moins jeunes de partager leurs lectures, 24h/24 et 7 jours/7. Ce service est gratuit pour les usagers et ne coûte rien à la commune puisque la bibliothèque en elle-même a été offerte par la famille Antoine, les ouvrages initiaux fournis par de généreux donateurs et que son contrôle est fait par une volontaire.

Nous rappelons le principe : Vous prenez un livre et vous en déposez un autre à la place. Cela permet de faire découvrir aux autres vos anciennes lectures et d'en trouver de nouvelles. Grace aux bancs récemment installés non loin de là, vous

pouvez également lire sur place et reposez votre livre avant de partir.

## **TRAVAUX**



## **ROUTE DE REINANGE**

La réhabilitation de la route de REINANGE est enfin terminée. Pour son inauguration officielle, qui a eu lieu dimanche 4 septembre 2016, M. Pierre HEINE Président de la CCAM, M. Patrick WEITEN Député de la Moselle et Président du Conseil Départemental ainsi que le sénateur et secrétaire d'état M. Jean-Marc TODESCHINI et d'autres personnalités locales nous ont fait l'honneur de leur présence.

La voie piétonne qui borde cette route est très appréciée.

L'ensemble, avec les nouveaux emplacements de parking matérialisés au carrefour de la rue des lilas et de la route de Reinange, a été réalisé pour un coût d'environ 98 000 €, dont 30 857 € de subventions du Conseil Départemental.



## CHAUFFAGE DE L'EGLISE

Le chauffage de l'église étant trop vétuste, le Conseil de Fabrique souhaitait le changer afin d'obtenir un chauffage correct de l'édifice tout en réduisant les coûts énergétiques.

Il a sollicité le soutien du Maire qui après recherches et discussions a décidé de demander des subventions à M. le Sénateur Masson et au Conseil du Culte de la Région, et de partager le coût résiduel entre la Commune et le Conseil de Fabrique pour 50% chacun.

La société SNTBI doit installer un chauffage par panneaux radiants électriques, pour un montant global de 12 844 € HT.



## **URBANISME**



## INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) prévoit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, **l'arrêt de la mise à disposition gratuite** des agents de la DDT pour les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants.

Consciente des enjeux soulevés par ce retrait des services de l'ETAT, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a souhaité engager, par souci de solidarité communautaire, une démarche globale permettant de proposer une solution cohérente et uniforme à ses communes membres.

La solution trouvée avec la Communauté de Communes de Cattenom et Environs a été acceptée avec une large majorité par le conseil communautaire.

Ainsi la commune de Stuckange adhère au Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (S.I.A.U.) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 sur la base d'un forfait calculé sur le nombre d'habitants (1044). (Délibération du Conseil Municipal du 04/06/2015 sur <a href="http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/14gt115ikonr4t.pdf">http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/14gt115ikonr4t.pdf</a>)

Le nombre de dossiers traités entre le 01/07/2015 et le 31/08/2016 est de :

12 certificats d'urbanismes

9 déclarations préalables

1 prolongation de permis d'aménager

69 permis de construire dont 8 permis modificatifs et 1 transfert

Concernant la facturation, la commune a versé la somme de 3 180,16 €

A ce jour deux réunions d'échange ont eu lieu entre la CCAM et la CCCE, qui ont permis de dresser un bilan de fonctionnement et de satisfaction. Il en découle un changement important du mode de facturation, du forfait au tarif à l'acte ; ce dernier parait être le plus équitable (Délibération du Conseil Municipal du 22/08/2016 sur <a href="http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/ulc11nzusgtuo8h.pdf">http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/ulc11nzusgtuo8h.pdf</a>)

Les tarifs qui ont été arrêtés sont les suivants :

ACTE	PRIX /ACTE
Certificat d'urbanisme	45€
Déclaration préalable	90€
Permis de démolir	90€
Permis de construire, permis de construire modificatif (ou transfert)	180€
Permis d'aménager, permis d'aménager modificatif (ou transfert)	180€

Le mode de calcul est similaire à celui réalisé par la Communauté d'agglomération de Thionville, à un tarif inférieur.

Cette nouvelle modalité de facturation, dont l'application est souhaitée au 1<sup>er</sup> septembre 2016, doit s'accompagner de la signature d'un avenant à la Convention qui lie la Commune à la CCCE. Cet avenant a été approuvé par le Conseil Communautaire de la CCCE lors de sa réunion du 28 juin 2016.

M. le Maire rappelle que le coût global de l'instruction des documents d'urbanisme est totalement pris en charge par la CCAM en fin d'exercice.

## **ECOLE**



## **RENTREE SCOLAIRE 2016-2017**

Les classes de l'école des mésanges sont réparties comme suit pour l'année scolaire 2016-2017 :

Maternelle (PS, MS et GS): 28 élèves, avec Mme D'Alimonte et Mlle Antkowiak

CP/CE1: 18 élèves, avec Mme Martel

**CE1/CE2**: 16 élèves, avec Mme Schreiner et Mme Thiebaut **CM1/CM2**: 28 élèves, avec Mme Kill et Mme Thiebaut

## **VOYAGES SCOLAIRES**

En juin dernier, les enfants des classes de primaire (du CP au CM2) sont partis en classe de mer à Port-Leucate. Ils ont pu profiter du soleil et de la mer.

Au mois de juin 2017, les élèves des CP, CE1 et CE2 se rendront en Alsace durant 4 jours. Ils visiteront le Haut Koenigsbourg, feront des activités en relation avec l'époque médiévale et découvriront le parc des cigognes.



### **PERISCOLAIRE**

Depuis le 16 août 2016, la CCAM ne prend plus la compétence Périscolaire. Elle revient donc totalement à la charge de la commune, ce qui ne change pas grand-chose en terme de gestion, mais augmente considérablement le coût de ce service. Suite aux débats et calculs que nous avons effectués (vous pourrez retrouver les explications dans la délibération du conseil du 27/09/16 sur le site web <a href="http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/grvj13jlvumxzzj.pdf">http://cdn2\_3.reseaudescommunes.fr:8880/cities/1163/documents/grvj13jlvumxzzj.pdf</a>), nous avons décidé que la commune prendra en charge la moitié de ce coût supplémentaire, et que les parents seront sollicités pour l'autre moitié. Cela représente une augmentation de 15% des tarifs, qui sont fixés aux valeurs suivantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2016 :

	Matin 7h30-8h15	Midi 11h45-13h15 (repas)	Soir 1 15h15-16h30 (goûter)	Soir 2 16h30-18h	Soir 3 18h-18h30	Forfait Journée 7h30-18h	Forfait Journée 7h30-18h30
Tarif de base par enfant et par jour	2,30 €	9,20 €	3 €	2,30 €	1,80 €	15,50 €	17 €

## **CIVISME**

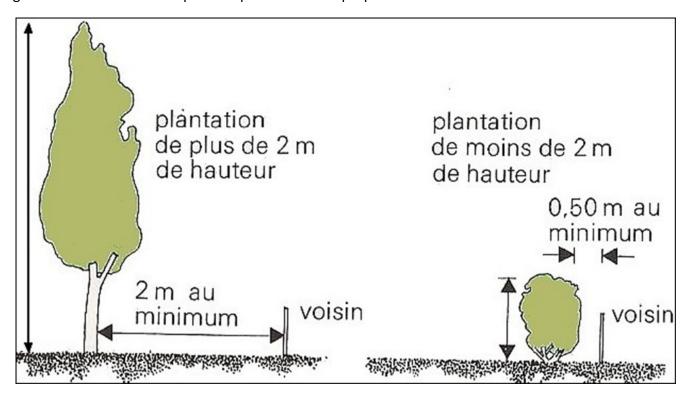


Au vue des différentes doléances que nous recevons chaque semaine en Mairie, il est bon de rappeler certaines lois et règles de savoir-vivre.

## ARBRES ET PLANTATIONS

#### **Entre propriétaires**

Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin.



La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.

Afin de garder de bons rapports avec votre voisin ou de ne pas envenimer les choses, nous vous conseillons de respecter ces règles.

#### En limite de voirie

Les propriétaires sont assujettis à une servitude d'élagage en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de la dite voie.

L'<u>article L2212-2-2</u> du Code général des collectivités territoriales, prévoit la possibilité pour le Maire, après mise en demeure des propriétaires négligents restée sans résultat, de faire procéder à l'**exécution forcée des travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales, les frais afférents aux opérations étant mis à la charge des propriétaires négligents.

Nous nous devons d'insister auprès de certains riverains qui à ce jour n'ont toujours pas taillé leur haies et autres plantations qui dépassent sur la voie publique et qui ne respectent pas non plus les hauteurs. Nous leurs conseillons vivement de s'acquitter de cette tache au plus vite.



## J'AIME MON CHIEN

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, pelouses, les plates-bandes, les espaces verts publics, les aires de jeux, ... par mesure d'hygiène bien compréhensible et par nécessité de propreté du domaine public que chacun est en droit d'attendre. (En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1 ère classe 35 €.)



Aujourd'hui, de plus en plus de propriétaires de chiens sont des citoyens conscients de la gêne que peuvent occasionner les déjections de leur animal. Souiller l'espace public ou privé ne leur paraît pas très moral ni très responsable et ils estiment normal d'assumer les conséquences de leur choix et ramassent les déjections. Tous les piétons, les parents et leurs enfants ainsi que les employés communaux seront reconnaissants des efforts qui seront faits dans ce domaine.

Tous apprécient les propriétaires de chiens totalement maîtres de leur animal!

## Et vous, quel maître êtes-vous?

#### **BRUIT DE VOISINAGE**

#### Moins on fait de bruit, mieux on s'entend!

Il est faux de croire que le bruit est autorisé jusqu'à 22h ou qu'une soirée bruyante est autorisée une fois par mois.

Chaque habitant a le devoir de respecter la tranquillité de ses voisins. Ceci est valable de jour comme de nuit.

Le tapage diurne (7h à 22h) est en effet interdit au même titre que le tapage nocturne (22h à 7h).

Quelques comportements de bon sens et aménagements simples permettent d'agir facilement sur les bruits que nous occasionnons à l'égard de notre entourage.

Si vous savez à l'avance que vous allez faire du bruit (dans le cadre d'une soirée d'anniversaire par exemple ou de travaux) il est dans tous les cas préférable de contacter ses voisins et de les avertir. Ces derniers pourront éventuellement se montrer tolérants si vous respectez des proportions raisonnables.

Vous trouverez sur le site officiel de la Mairie l'arrêté N° 29/2016 concernant la règlementation du bruit. http://www.mairie-stuckange.fr/fr/information/74681/legislation-reglementation

Les activités bruyantes sont notamment interdites en dehors de plages horaires suivantes :

- les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les nuisances sonores générées par les deux roues de petite cylindrée répétitives ainsi que les aboiements de chiens occasionnent des désagréments et gènent la quiétude des habitants.

Si chacun fait ce qu'il faut pour vivre en harmonie avec son entourage, nous y gagnerons tous en sérénité.

"La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres"

## **RECYCLAGE**



Le tri des déchets est un geste d'avenir. Plus tôt il est fait, mieux il est fait, plus il est efficace. Vous disposez pour cela de solutions à proximité de chez vous.

#### **COLLECTE DE TRI SELECTIF**

Des sacs transparents sont à votre disposition en Mairie pour y déposer cartons, plastiques et emballages métalliques. Ils vous suffit de déposer ces sacs le jeudi soir devant chez vous car ils sont collectés tôt tous les vendredis.



## Attention : tous les plastiques ne sont pas recyclés.

Ne mettez donc pas dans le sac transparent les pots de yaourts, films d'emballage transparents, blisters, barquettes en polystyrène...



Ni bien sûr d'objets tranchants ou piquants (rasoirs, couteaux...)

## **POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

Des points d'apport volontaires sont disponibles à proximité de la salle polyvalente. Vous pouvez y déposer à votre convenance papiers, verre (attention tout de même au bruit !) et textiles.



**Tous les papiers se recyclent** : Journaux, magazines, cahiers, livres, lettres, catalogues, annuaires...



Bouteilles, pots et bocaux en verre se recyclent.

## Attention aux erreurs de tri : pas d'ampoule, de plat ou assiette en céramique ou en Pyrex, ni de pot de fleurs



## **INFOS PRATIQUES**



## **OUVERTURE DE LA MAIRIE LE MERCREDI**

Depuis le mois de septembre, la mairie est ouverte au public le mercredi matin de 8h15 à 9h15, en plus des autres jours. Ce nouveau créneau horaire, surtout apprécié des parents ne travaillant pas « le jour des enfants », nous permet d'améliorer notre service public.

Retrouvez tous les horaires et coordonnées de votre Mairie au dos de ce bulletin.

### **ANIMAUX ERRANTS**



La divagation des animaux domestiques est interdite par la loi et passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 150 €. Un service de fourrière communale ne pouvant être assuré, une convention a été signée avec la SPA de Thionville pour utiliser son service.

Pensez donc à surveiller vos chiens et chats pour leur sécurité et celle de tous.

### **RECENSEMENT EN 2017**

Un recensement de la population va avoir lieu du 19 janvier au 18 février 2017. Votre participation est obligatoire mais c'est avant tout un devoir civique. Un recensement régulier (tous les 5 ans dans les communes de moins de 10000 habitants) permet de définir des politiques publiques nationales, d'établir la contribution de l'Etat au budget des communes (par la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement), de décider des équipements collectifs et programmes de rénovation, de définir le nombre d'élus au conseil municipal... bref, est utile à tous.

La coordinatrice communale est Carine CALLEGARI et les agents recenseurs sont Bernadette DANIEL et Martine JOST. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil et elles vous indiqueront que vous pourrez, si vous le souhaitez, remplir les questionnaires sur internet.

## **VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS...**

Si vous venez d'avoir 16 ans, vous avez dû recevoir un courrier de l'assurance maladie vous expliquant comment obtenir votre propre Carte Vitale.

Sachez qu'il vous faut également vous présenter en Mairie (vous ou l'un de vos parents), avec votre livret de famille et une pièce d'identité (CNI ou passeport). Après enregistrement, une attestation de recensement vous



sera remise. Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera ensuite demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC ou le permis de conduire.

Ce recensement permettra aussi à l'administration de faciliter votre inscription sur les listes électorales et de vous convoquer à la Journée « Défense et Citoyenneté ».

## VIE DE LA COMMUNE



### **FETE PATRONALE**

La fête patronale a eu cette année encore un franc succès. Le samedi, la musique, la buvette et les fourneaux n'ont pas chômé! Le dimanche, la météo était moins clémente, mais les danses country ont attiré les amateurs des environs. Le bilan financier est en bénéfice de 2 866 €. Celui-ci est partagé entre SLS (800 €), l'école (800 €) et la Commune (866 €).



La part communale permet de combler la différence entre les dépenses (feux d'artifice, SACEM, GUSO,...) prises en charge et payées par la commune et les recettes des 2 sponsors qui nous apportent 1 300 €. Nous remercions vivement tous les bénévoles ainsi que les pâtissiers(ères) qui permettent à cette fête de perdurer dans la bonne humeur, et tout particulièrement l'association Sports et Loisirs de Stuckange qui s'implique fortement, ainsi que les artistes pour leurs prestations toujours aussi professionnelles. Et nous donnons rendez-vous l'année prochaine à tous les visiteurs!

## **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Les gagnants du concours « Maisons fleuries » de Stuckange, jugés sur l'harmonie et l'originalité des plantations, sont :

1<sup>ère</sup> Mme CARATOZZOLO qui gagne un bon d'achat de 40 € chez 3P Plantes

2<sup>e</sup> exæquo M. KORONOWSKI et Mme LYET qui gagnent chacun un bon d'achat de 30 € chez 3P Plantes



#### BOULANGERIE



Après le changement de propriétaire de cet été, ce sont désormais Lina et Fabienne qui vous accueillent de 7h à 13h tous les jours sauf le mardi avec du pain frais et des viennoiseries.

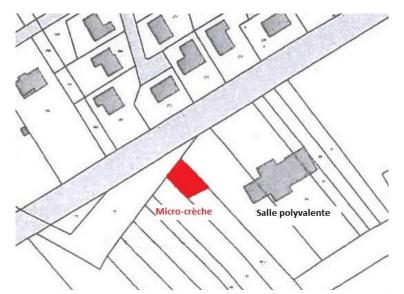
## VIE DE LA COMMUNE



## **MICRO-CRECHE**

La présence d'une micro-crèche à Stuckange est souhaitable. Rappelons que la compétence « Petite enfance » appartient à la CCAM et que la commune ne peut donc porter ni susciter cette création. Nous avons donc accueilli favorablement l'initiative privée de Mme Derolez qui est venue nous proposer d'installer une micro-crèche dans notre commune.

L'emplacement qui nous a paru le plus judicieux est à proximité du pôle école/loisirs.



L'implantation de « La casa del sol » se fera donc comme indiqué sur le schéma cicontre.

L'objectif est que cette micro-crèche puisse accueillir les premiers enfants en septembre 2017.

Les Stuckangeois seront prioritaires, même si les habitants des environs pourront être intéressés.

### **MOHAMED**

Nous profitons de ce bulletin pour vous présenter Mohamed AMZIL, le nouvel agent communal. Il est venu en renfort depuis le 19 avril 2016. Alain STEFANO partant en retraite en début d'année prochaine, il fallait en effet préparer la transition. Ayant été éducateur sportif, autoentrepreneur et ayant une bonne expérience d'entretien des espaces verts et différents travaux, Mohamed répond parfaitement aux besoins de la commune et certains Stuckangeois qui apprécient déjà son travail n'hésitent pas à nous en faire part.



## **VISITE DE JEAN-LOUIS MASSON**



Le 8 septembre dernier, M. le Sénateur Jean-Louis MASSON est venu rendre visite aux élus de la commune.

Au cours de l'entretien, M. MASSON a exposé sa vision de l'évolution de l'organisation territoriale Région, Départements, Communautés d'agglomérations ou de communes, Communes. Selon lui, les communes vont se voir vidées de leurs compétences et de leurs financements. C'est maintenant que les communes doivent s'équiper et faire des travaux pour répondre aux attentes de la population. Dans un proche avenir, elles n'en auront plus les moyens.

## VIE DE LA COMMUNE



## **SORTIE DU CCAS**

Le 15 mai dernier, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a organisé une sortie en Belgique. Au programme : visite guidée de la Citadelle de Dinant, avec sa superbe vue sur la vallée, croisière en « bateau-mouche » sur la Meuse et visite de la magnifique Collégiale gothique Notre-Dame de Dinant.



### **ILLUSTRATRICE EN HERBE**

En mai dernier, la classe de CE1/CE2 de Mme Schreiner a participé à un concours national d'illustrations de poésies, organisé par la ville de Château-Thierry, ville natale de Jean de la Fontaine. Les enfants ont réalisé en classe une illustration d'une fable et Léa D'Artigues a remporté le 2ème prix dans la catégorie des 7-9 ans. Son dessin est désormais imprimé dans le livre de recueil de poésies de 2016 de la ville de Château-Thierry.

Toutes nos félicitations à Léa!



### CHAMPIONNES DE HORSE BALL



Du 13 au 16 mai 2016 se sont déroulés les championnats de France des sports équestres collectifs à Lamotte-Beuvron (41).

Les 2 jeunes Stuckangeoises Julie Parasecoli et Pauline Hussenet (à droite sur la photo) avec leurs coéquipiers ont été 3<sup>e</sup> au Championnat de France de horse ball catégorie Poussin.

Ce sport assez peu connu est enseigné au club d'équitation de Yutz.

Félicitations aux championnes qui susciteront peutêtre des vocations.

## **AGENDA**



20 OCT GOUTER DU CCAS

11 NOV CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE AVEC ANIMATION PAR L'ECOLE

18 NOV SOIREE BEAUJOLAIS ORGANISEE PAR ALICE

20 NOV REPAS DES ANCIENS

27 NOV THE DANSANT ORGANISE PAR ALICE

3 DEC TELETHON AVEC LA PARTICIPATION DE L'ECOLE

3 DEC MARCHE DE NOEL A RIBEAUVILLE ORGANISE PAR ALICE

9 DEC COLLECTE DES ENCOMBRANTS

15 DEC GOUTER DU CCAS

## MAIRIE DE STUCKANGE

 Adresse
 Tel. 03 82 56 90 81

 9 rue des lilas
 Fax. 03 82 56 82 68

57970 STUCKANGE Email mairie.stuckange@wanadoo.fr



#### Horaires d'ouverture

Lundi: de 8h15 à 9h15 et de 16h00 à 18h00

Mardi : de 8h15 à 9h15 Mercredi : de 8h15 à 9h15 Jeudi : de 8h15 à 9h15 Vendredi : de 8h15 à 9h15

Samedi: permanence du Maire de 9h30 à 11h30

www.mairie-stuckange.fr